Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon Palais Saint-Jean – 4, avenue Adolphe Max 69005 Lyon

Mardi 19 novembre 2019

L'évolution des pennonages lyonnais (XVIe-XVIIIe siècles)

Conférence d'Olivier ZELLER Professeur émérite - Université Lumière Lyon II

Au début du XVIe siècle, la milice lyonnaise des pennonages était l'une des institutions appelées à garantir militairement la défense de la ville en mobilisant la majorité de la population. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, elle était devenue une troupe socialement filtrée, jouant avant tout un rôle de parade, et dont l'existence même n'avait plus guère d'autre fin de celle de justifier le maintien des privilèges de la bourgeoisie lyonnaise. Cette mutation s'était opérée dans quatre domaines.

- 1— La géographie des limites de quartier n'avait cessé d'être modifiée. Elle avait tout d'abord intégré d'anciennes zones périphériques. En 1647, un grand plan de redécoupage avait prévu de porter le nombre des quartiers de 36 à 50. Cette réforme fut vite abandonnée et l'on supprima trois quartiers abandonnés par les élites. À la suite des très graves émeutes de 1744 et de 1745, la milice populaire des pennonages avait alors été transformée en garde bourgeoise à 28 quartiers aux effectifs réduits.
- 2 L'organisation de la chaîne de commandement avait en même temps subi de profondes modifications. Originellement, chaque quartier était commandé par un capitaine qui s'appuyait sur un nombre variable de « quarteniers », et de « dizeniers ». Dans le dernier quart du XVIe siècle, le gouverneur avait modifié les grades, qui étaient devenus ceux de « capitaine pennon », de « lieutenant pennon » et de « capitaine enseigne ». À partir de 1746, chaque quartier eut trois capitaines et une multitude de sergents et de caporaux de plus en plus spécialisés.
- 3 Les fonctions des pennonages avaient alors évolué. Au XVIe siècle, les quartiers avaient joué un grand rôle dans la prise de pouvoir par les Ligueurs, puis dans le rétablissement de l'autorité royale. Le rôle militaire de l'institution avait encore été sollicité lors des menaces d'invasion de 1597 et de 1636. Au XVIIe siècle les capitaines exerçaient surtout un rôle de police. Mais leur enracinement fut détruit en 1695 par l'instauration de la vénalité des charges, qui dura jusqu'en 1705. Au XVIIIe siècle, le rôle des pennonages se réduisait au service nocturne de guet et garde, assuré par de médiocres remplaçants professionnels, les « soldats garrots ». Deux réformes tentèrent de ranimer l'esprit civique : celle de 1746, lorsque les quartiers les plus riches se parèrent de tenues militaires, et celle de 1782, qui institua le port de l'uniforme bleu et, surtout, tenta de créer une émulation en honorant les sous-officiers vétérans par des médailles et en offrant des épées d'honneur aux officiers à l'issue d'un grand défilé de Bellecour aux Terreaux. Les seuls services réels qu'assuraient encore les pennonages étaient alors le service d'incendie et l'occupation nocturne de quatre postes de garde.
- 4 Une autre évolution importante avait été sociale. Au XVIe siècle, la charge de capitaine d'un quartier riche allait à un consul tandis que le commandement des quartiers

pauvres restait dévolu à des artisans représentatifs de la spécificité professionnelle de leur quartier. Il se déroulait encore de véritables élections de quartier. Au XVIIe siècle, les gouverneurs se mirent à contrôler les nominations ; le peuple n'était plus convoqué qu'en tant que spectateur. À l'instar du consulat, le commandement des quartiers échut alors à de nombreux officiers royaux. La période de la vénalité opéra une redistribution, puis les charges furent monopolisées au XVIIIe siècle par les négociants, toujours à l'exemple du consulat.

In fine, l'histoire des pennonages apparaît comme à la fois le miroir et l'actrice des très vives tensions sociales ayant marqué Lyon, ville manufacturière. Elle souligne la résilience d'une institution qui, loin de ses justifications anciennes, avait perduré pour légitimer les privilèges bourgeois.